L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.
Bureaux : 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLÉANS.
MERCREDI, 13 MARS 1889.

PETITES ANNONCES.

DEMANDES D'EMPLOI.

UN comptoir arrivant de France, et muni des meilleures recommandations, désirerait trouver de l'emploi en ville ou à la campagne, la femme, comme femme de chambre, le mari, comme cocher. S'adresser entre 11 heures du matin et 1 heure de l'après midi, rue Royale, 291. 12mars—5f

DEMANDES.

ON demande des cordonniers. S'adresser au No 27 rue du Canal. 18mars—1f

DEMANDÉ—par **Rochester & Hodgson**, 161 Poydras, toute espèce de membres cité verreie.

ON demande une Française pour faire la cuisine et blanchir. S'adresser chez Mme Greff au magasin Kerlerec et Villeré.
13 mars—1f

A VENDRE.

A VENDRE OU A LOUER—Un café en plein le mieux situé dans le second District faisant de bonnes affaires ou donnera la raison pour laquelle on vend. S'adresser à Gustave Toulouse. 24 fév—1m dim mer ven

PEERLESS DYES Les meilleurs. Chez Dauchez.

ANNONCES JUDICIAIRES

ÉTAT DE LA LOUISIANE.—COUR CIVILE de District pour la Paroisse d'Orléans.—Je certifie par le présent que le 25ème jour de février 1889, jugement a été rendu dans cette cour dans l'affaire ci-après mentionnée, dans les mots et termes suivants, à savoir:

Mme Joséphine Christina vs. Joseph Christina, son mari, et al.—Division E.—No 26,068.

Sur motion de Braughn, Buck, Dunkelspiel & Hart, avocats pour la plaignante, et en produisant l'Avant la cour de bonnes preuves à l'appui d'un ordonné, et la cour considérant que la loi et les preuves comme étant en faveur de la plaignante et contre le défendeur, il est par conséquent ordonné, adjugé et décrété que le jugement par défaut entré ici le 11 février 1889, soit maintenant confirmé et fait final, et confirmé; et cela qu'il y ait jugement en faveur de la plaignante Mme Joséphine Mazzala, femme de Joseph Christina, et contre son mari, Joseph Christina, décrétant une séparation de propriétés entre eux, et un autre jugement en faveur de la dite plaignante et contre le défendeur pour la somme de treize cents piastres, avec intérêt légal sur la dite somme du 16 septembre 1880 jusqu'à paiement, cinq piastres de frais pour acte notarié et les frais de ces procédures et avec reconnaissance des droits d'hypothèque de la plaignante et privilège sur toute la propriété, foncière et personnelle, du défendeur.

Jugement rendu le 25 février 1889. Jugement signé le 1er mars 1889.

{ (signé) ALBERT VOORHIES, Juge.

En témoignage de quoi j'ai mis ma signature ——— et apposé le sceau de la dite cour en la { ville de la Nouvelle-Orléans, ce sixième ——— jour de mars en l'année de Notre Seigneur, mil-huit cent-quatre vingt-neuf.

LAURAND, Député-Greffier.
13mars—1f par sein en 30 jrs

PAR LE CONSTABLE.

William Cosgrove & Cie. vs. Louis Gimbel "A. S. Johnson."

DEUXIÈME COUR DE CITÉ DE LA NOUVELLE-ORLÉANS.—No 4 943.—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'Hon. Chs. H. Lavillebeuvre, juge de la Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, contre "A. S. Johnson" dans l'affaire ci-dessus numérotée, je vendrai à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI 13 avril 1889, à midi, la propriété décrite ci-après, à savoir:

Une portion de terre avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, située à Bouville, dans l'Ile borné par Lake Shore, Canal, Lake et Upper City Park, mesurant 144 pieds, 7 pouces, 7 lignes de face à la rue Calhoun, sur 167 pieds, 8 pouces, 7 lignes sur la rue Lake, 167 pieds, 3 pouces, 7 lignes sur le côté opposé, ainsi que le 7 juin 1881, et dûment enregistré au bureau des aliénations dans le livre No 14, folio 457.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.

F. AD. FORTIER,
Constable de la Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans.
13mars—13 20 27—3 10 13avril.

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de Paul de Pasean.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 26,534—Division 1)—Attendu que John B. Vinet, administrateur public, a présenté une pétition à la Cour, à ce fait d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Paul de Pasean, décédé intestat; avis est par ceci donné à tous ceux qui peuvent concerner d'avoir à déduire, dans les délai, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à cette pétition.

Par ordre de la Cour.
E. A. DUMINAIS, Greffier.
8 mars—8, 13, 17.

Succession de Philip McGivery.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans.—No. 26,270—Division H.—Attendu que Caroline Mandeville a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Philip McGivery, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour,
E. A. DUMINAIS, Greffier.
9 mars 9, 14, 17.

AVIS AUX CRÉANCIERS.

ÉTAT DE LA LOUISIANE.—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—L. O. Desforges & Cie vs. leurs créanciers.—No 26,300—Division A.—Vous, de Cour, à la cession des biens de la raison commerciale de L. O. Desforges & Cie, dûmic blée en cet siège et composée de L. O. Desforges de cette ville et Joseph B. Williams de Pittsburg, Etat de la Pennsylvanie et des membres individuels de la dite société, soit et sont par le présent acceptée par la Cour au bénéfice de leurs créanciers, et l'est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et tenue par devant Andrew Herz, Jr notaire en cette ville le SAMEDI 13 avril d'avril 1889, à 11 heures a. m., dans le but de délibérer sur les affaires des dits pétitionnaires, de nommer un syndic et de voter sur toutes autres matières qui pourraient leur être soumises, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre les créanciers absents des dits pétitionnaires soient suspendues, et que Jean C. Elliott, avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents dans cette affaire.

Nouvelle-Orléans, 8 mars 1889.
(Signé) THOS. C. W. ELLIS, Juge.
Pour copie conforme:
JAS. D. RANKIN, Député Greffier.
9 mars—3 f en 10 j

ÉTAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans.—No 25,668—Division D—Ordre de Cour—John Bruns & Fils, etc. vs leurs créanciers.—Une assemblée des créanciers des insolvables John Bruns & fils, John Bruns et John H. Bruns comme membres et individuellement, est convoquée et tenue par devant Ferdinand Richter, notaire, le MARDI 12 mars 1889, à 11 heures a. m., dans le but de fixer les termes et conditions par lesquels les propriétés livrées et toutes autres propriétés en la possession du syndic doivent être vendues, et aussi de voter sur toute autre mesure qui sera nécessaire pour permettre au syndic de terminer les affaires de cette succession.

Nouvelle-Orléans, 6 février 1889.
(Signé:) N. H. RIGHTOR, Juge.
Pour copie conforme:
JAS. D. RANKIN, Député Greffier.
7fév—3f au 12 mars

ÉTAT DE LA LOUISIANE, COUR CIVILE de District pour la Paroisse d'Orléans.—Standard Music and Photo Litho Co. vs. Gerard and Hermann Wehrmann and Lucien Dabezies, comme propriétaires, comme associés et individuellement et comme associés.—No 26,—Ordre de Cour—Que la cession des biens des pétitionnaires composant la Standard Music and Photo Litho Co., de la Nouvelle-Orléans, et comprenant des affaires sous le dit nom, et comme membres de la dite raison so iale, et individuellement soit par le présent acceptée par la cour au bénéfice des créanciers, et il est ordonné qu'une réunion de ses créanciers soit convoquée et tenue par devant Joseph Devigne and, notaire public, le 20me jour de mars 1889, à 11 heures a. m., afin que ceux ci reçoivent les propriétés cédées, d'élire un syndic et pour voter sur la décharge de dette demandée, et sur toutes autres affaires qui pourraient leur être soumises, et que dans l'intervalle toutes procédures contre les personnes et les biens des dits pétitionnaires soient suspendues.

Nouvelle-Orléans, 6 mars 1889.
(Signé) ALBERT VOORHIES, Juge.
Pour copie conforme:
JAS D. RANKIN, Député-Greffier.
7 mars—3 f en 20 mars

ÉTAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la Paroisse d'Orléans.—A. D. Livaudais & Co. vs. leurs créanciers.—No 26 151—Division C—Ordre de Cour—Que la cession des biens des pétitionnaires de la raison commerciale A. D. Livaudais & Co. et Adolphe Livaudais et Chas. H. Oliver individuellement et comme associés de la dite raison commerciale soit et est par le présent acceptée par la cour au bénéfice des créanciers et il est ordonné qu'une réunion de ses créanciers soit convoquée et tenue par devant Zachar e Spearing, notaire, à son bureau No 60 rue Carondelet, en cette ville, le MERCREDI 13 mars 1889, à 11 heures a m., afin de délibérer sur les affaires des dits pétitionnaires, d'élire un syndic et pour voter sur toutes autres matières qui pourraient leur être soumises, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre les personnes et les biens des dits pétitionnaires soient suspendues, et que Ernest Morel, Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents.

Nlle-Orléans, 8 février 1889
(Signé) P. A. MONROE, Juge.
Pour copie conforme:
JAS. D. RANKIN, Député Greffier.
10 fév—5f au 13 mars

ÉTAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans.—H. Damiens vs leurs créanciers.—No 26,182.—Division "B"—Ordre de Cour—Que la cession de propriétés d'Hippolyte Damiens soit et est acceptée par la cour au bénéfice de ses créanciers, et qu'il soit ordonné qu'une assemblée des créanciers soit convoquée et tenue par devant Chas. J. Théard, Esq., en cette ville, au son bureau No 54 rue du Camp, le MERCREDI, 20me jour de mars 1889, à 11 heures a. m., afin de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire, élire un syndic et voter sur toutes matières qui pourraient être soumises, et en attendant que toutes procédures judiciaires contre la personne susdit bien que contre les biens du dit pétitionnaire soient suspendues, et que F. Ward Gurley, Esq. avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents dans cette affaire.

Nouvelle-Orléans, 12 février 1889.
(Signé) FRED. D. KING, Juge.
Pour copie conforme:
JAS D. RANKIN, Député Greffier.
12fév—3 f en 20 mars

AVIS.

A. SIMON, le Cosmopolite, cess Dumaine Monster —Abonnement à toutes les publications, distribution à domicile. 23jan—

ATTRAIT SANS PRECEDENT!

PLUS D'UN MILLION DISTRIBUÉ.

Grand Tirage Mensuel,

L'ACADÉMIE DE MUSIQUE,

NOUVELLE-ORLÉANS.

MARDI, 16 AVRIL 1889

GROS LOT: $30,000.

100,000 Billets à Vingt Dollars chacun; Demi-Billet $10; Quart de Billet $5; Dixième de Billet $2 00; Vingtième de Billet $1 00.

LISTE DES LOTS:

1 Lot de	$200,000, soit	$200,000
1 Lot de	100,000.....	100,000
1 Lot de	50,000.....	50,000
1 Lot de	25,000.....	25,000
2 Lots de	10,000.....	20,000
5 Lots de	5,000.....	25,000
25 Lots de	1,000.....	25,000
100 Lots de	500.....	50,000
200 Lots de	300.....	60,000
500 Lots de	200.....	100,000

PRIX D'APPROXIMATION:

100 Lots de	$300, soit.....	$30,000
100 Lots de	$300, ...	30,000
100 Lots de	$200, ...	20,000

PRIX TERMINAUX.

999 Lots de	$100, soit.....	$99,900
999 Lots de	$100, ...	99,900
3,134 Lots se montant à		$1,054,800

NOTA.—Les billets gagnant de gros lots n'ont pas droit à d'autres lots ni leurs deux derniers chiffres sont les mêmes que ceux des billets gagnant le gros lot.

Pour les prix à payer par les Clubs, ou pour tout renseignement que l'on voudrait avoir, s'adresser au soussigné. Votre écriture devra être distincte et la *Signature lisible*. On assurera un service plus rapide de la Poste en envoyant une enveloppe portant l'adresse en plein.

Remises par Postal Notes, Express Money Order, ou change de New York, dans des lettres enregistrées. Monnaies courantes par Express (sous frais). S'adresser à

M. A. DAUPHIN,
Nouvelle-Orléans, Lne.

Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane

Incorporée par la Législature en 1868 dans un but de charité et pour aider au développement de l'enseignement public

La création de la Compagnie a été ratifiée, par un vote populaire énorme, et reconnue par la présente Constitution de l'Etat, adoptée le 2 décembre 1879.

Les grands tirages extraordinaires ont lieu semestriellement (Juin et Décembre) et les grandes tirages mensuels simples ont lieu tous les autres dix mois de l'année, et ont tous lieu en public, à l'Académie de Musique, à la Nouvelle-Orléans.

Nous déclarons, par les présentes, que nous présidons à tous les tirages mensuels et semestriels de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, et que nous dirigeons et contrôlons en personne ces tirages qui nous en donnons l'assurance, et bien avec la plus grande honnêteté, la plus grande loyauté et la plus parfaite bonne foi vis-à-vis de toutes les parties. Nous autorisons la Compagnie à se servir, dans ses annonces, de ce certificat, auquel nous joignons le fac-simile de nos signatures.

G. T. Beauregard
J. A. Early

Rappelez-vous qu'un dollar est le Prix de la plus petite fraction d'un billet émis à ce tirage tirage et billet offert en vente à un prix moindre est contrefait ou sans valeur.

RAPPELEZ-VOUS que le paiement de tous les lots gagnants EST PAYABLE AUX BANQUES NATIONALES DE LA NOUVELLE-ORLÉANS, et que les billets sont signés par le président d'une institution dont les droits, inscrits dans une charte, sont reconnus par les tribunaux les plus élevés. Défiez-vous donc des contrefaçons et des imitations.

Adresser vos lettres enregistrées à

La New Orleans National Bank,
New Orleans, La.

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

L. O. Desforges & Cie. vs leurs créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 26,390—En vertu d'un ordre de vente, daté 9 mars 1889, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, sur les lieux ci-après désignés, LUNDI 25 mars 1889, à 10:30 heures a. m., de la propriété ci après décrite, à savoir:

Sur la levée à Freetown, près du débarcadère du bac de la rue Richaud,

3 vieilles barges, 1 lot de brouettes, cordes, boites à charbon en fer, bois de charpente, divers, etc., conformément à un inventaire déposé en nous bureau.

Conditions—Comptant sur les lieux.

CHAS. W. BROWN,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
13 mars—13 16 21 25

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente importante par le shérif civil d'un REMORQUEUR de valeur et de première classe, connu comme le E. A. BURKE, et deux BARGES connues comme "MAUDE McLAIN" et "KEYSTONE" ensemble avec leurs agrès, appareils, meubles, etc.; dans l'affaire de

L. O. Desforges & Cie vs leurs créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 26,390—En vertu d'un ordre de vente, daté le 9 mars 1889, adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 13 avril 1889, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Le remorqueur "E. A. Burke" et les barges "Maude McLain" et "Keystone", avec leurs agrès, appareils, meubles, etc., tels qu'ils se trouvent dans le fleuve Mississippi, à Algier, près du débarcadère du ferry du troisième district.

Conditions—Comptant sur les lieux.

CHAS. W. BROWN,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
12 mars—12, 19, 26—2, 9, 13 avril

ANNONCE JUDICIAIRE.

Banque des Citoyens de la Louisiane vs. Mlle Louise A. Legett.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 25,752—En vertu d'un writ de saisie et vente, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St. Charles, entre la rue Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 13 avril 1889, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un lot de terre, situé dans le faubourg Marigny de cette ville, sur le Canal Marigny ou rue des Champs-Elysées, entre Bourbon et Dauphine (faits, (et la rue en arrière étant la rue Marigny.) Le dit lot étant désigné comme numéro trois cent trente-deux sur le plan général du dit faubourg; mesurant cinquante pieds et six pouces de face à la rue des Champs-Elysées sur cent quarante cinq pieds et six pouces de profondeur, mesure française, ensemble toutes les bâtisses et améliorations qu'y trouvent.

Ensemble avec quatre-vingt dix actions maintenant et faisant partie actions du fonds capital de la Banque des Citoyens de la Louisiane, comprises avec la propriété ci-dessus.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

Une certaine portion de terre comme numéro trente-deux, située à Bouville, dans l'Ile borné par les rues Perdido, Liberté, Howard et Gravier, désigné comme lot numéro vingt huit sur un plan dressé par J. Pilié, ingénieur, en 1837 et déposé, pour qu'on s'y réfère, au bureau de L. Ferrand, alors notaire en cette ville. Lequel dit lot mesure, en mesure américaine trente pieds, neuf pouces et cinq lignes de face à la dite rue Perdido; trente pieds, cinq pouces et trois lignes de large dans le fond, sur une profondeur de cent pieds, neuf pouces et cinq lignes du côté de division un lot numéro vingt-sept, et de cent cinq pieds six pouces et deux lignes sur la ligne de division du lot numéro vingt-huit. Ainsi que vient par feu Michael J. Coudran par achat de Michael Coudran, d'après un acte passé devant Andrew Herz, Jr., notaire, le 7 juillet 1881.

Conditions.—Une moitié comptant et la balance à un crédit de douze mois par un billet de la poste avec intérêt à son ordre et endossé par lui mêmes portant huit pour cent d'intérêt par an de la date de la vente de la propriété jusqu'à paiement final et garanti par hypothèque sur la propriété et privilège de vendeur sur la dite propriété, avec les clauses de garantie usuelles de non aliénation, et cinq pour cent de frais en sus du prix de vente, ainsi dans l'acte de vente, et l'acquéreur assumera les taxes exigibles pour l'année courante (1889) au prorata du temps de son adjudication ou prix de la dite propriété.

CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
11 mars—11 18 23—avril 1 8 13

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente d'Actions et de Bons de Ville de valeur.

Aimée Villeré et als. vs. Edouard H. Villeré.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 25,711.—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et la Place Commerciale, dans le Premier District de cette ville, le MERCREDI, 13 mars 1889, à midi, de la propriété ci après décrite à savoir:

10 Six actions du fonds capital du New Orleans City and Lake Railroad Company, de 100 piastres chacune, comme l'indique le certificat No 1893.

2° Six actions du fonds capital du Crescent City Live Stock Landing and Slaughterhouse Co., comme l'indique le certificat No 324.

3° Six actions du fonds capital du St Charles Street Railroad Company, sur lesquelles cinquante piastres ont été payées, chaque action, comme l'indique le certificat No 5429.

4° Vingt trois actions de cent piastres du fonds capital du New Orleans Gas Light Company, comme l'indique le certificat No 8127.

5° Une action de cent piastres du fonds capital du New Orleans Gas Light Company comme l'indique le certificat No 8127.

6° Cinq actions de cent piastres chacune du fonds capital du Mechanics and Traders Insurance Company, comme l'indique le certificat No 1211.

7° Six bonds de la ville de la Nouvelle-Orléans de cinquante piastres chacun, en date du 1er janvier 1883 et échéant le 1er janvier 1893 avec huit coupons à intérêt d'un quarantième 50 chacun attaché à chaque bond, étant les bonds portant les numéros 907, 908, 1821, 2026, 2027, 2028.

Tous les dits certificats et bonds sont en ma possession.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

CHAS W. DROWN,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
2 mars—2 5 9 13

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Michael Joseph Coudran

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 25,855—En vertu d'un ordre de vente, daté du 25 février 1889, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 19 février 1889 et l'autre daté le 1er mars 1889, toutes les deux à moi adressées par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et l'allée Commerciale, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 6 avril 1889, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges et tout ce qui y appartient situé dans le Premier District de cette ville, l'Ile borné par les rues Perdido, Liberté, Howard et Gravier, désigné comme lot numéro vingt huit sur un plan dressé par J. Pilié, ingénieur, en 1837 et déposé, pour qu'on s'y réfère, au bureau de L. Ferrand, alors notaire en cette ville. Lequel dit lot mesure, en mesure américaine trente pieds, neuf pouces et cinq lignes de face à la dite rue Perdido; trente pieds, cinq pouces et trois lignes de large dans le fond, sur une profondeur de cent pieds, neuf pouces et cinq lignes du côté de division un lot numéro vingt-sept, et de cent cinq pieds six pouces et deux lignes sur la ligne de division du lot numéro vingt-huit. Ainsi que vient par feu Michael J. Coudran par achat de Michael Coudran, d'après un acte passé devant Andrew Herz, Jr., notaire, le 7 juillet 1881.

Conditions.—Une moitié comptant et la balance à un crédit de douze mois par un billet de la poste avec intérêt à son ordre et endossé par lui mêmes portant huit pour cent d'intérêt par an de la date de la vente de la propriété jusqu'à paiement final et garanti par hypothèque sur la propriété et privilège de vendeur sur la dite propriété, avec les clauses de garantie usuelles de non aliénation, et cinq pour cent de frais en sus du prix de vente, ainsi dans l'acte de vente, et l'acquéreur assumera les taxes exigibles pour l'année courante (1889) au prorata du temps de son adjudication ou prix de la dite propriété.

CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
11 mars—11 18 23—avril 1 8 13

ANNONCE JUDICIAIRE.

J. B. Vinet, Administrateur Public vs la succession H. M. Hyams.

COUR CIVILE DE DISTRICT, pour la paroisse d'Orléans—No 24,689—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et Commercial Place, dans le premier district de cette ville, le SAMEDI, 13 avril 1889, à midi de la propriété ci-dessus décrite, à savoir:

1. Une certaine portion de terre avec toutes les dépendances qui y trouvent, situé dans le deuxième district de cette ville, dans l'Ilet No 540, borné par les rues David, Toulouse, St Louis et Pierre, mesurant 100 pieds de front sur la rue David sur une profondeur et sur une ligne de 248 pieds de chaque côté, ainsi que vient un plan dressé par Arthur de Armas, voyer, le 4 février 1889 (enlissé au bureau du shérif civil) 255 pieds 7 pouces et 6 lignes de face à la rue David sur une profondeur et sur la façade de 180 pieds sur les rues Toulouse et St Louis, divisée en douze lots numérotés de 10 à 21 inclusivement.

2. Un certain ilet de terre avec toutes les dépendances qui y trouvent, situé dans le même district, et désigné comme l'Ilet No 554, mesurant, suivant le dit plan désigné plus haut, 253 pieds 2 pouces et 7 lignes de face à la rue Solemon, 255 pieds 2 pouces et 7 lignes de face sur la rue David et 319 pieds 8 pouces et 2 lignes de face sur les rues Toulouse et St Louis divisé en 20 lots, numérotés de 1 à 20 inclusivement.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

CHAS W. DROWN,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
11 fév—11 18 25—mars 5 11 18.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente d'un cheval de course de valeur connu sous le nom de "Brennan".

Thomas Nugent vs. Bill Henry.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 25,8 7—En vertu d'un ordre de vente, daté du 4 février 1889, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, sur les lieux ci-après désignés, le VENDREDI, 22 mars 1889, à 11 heures a. M. de la propriété ci après décrite, à savoir:

Devant la remise et les écuries de vente de Wm. B. Leonard, No 70 rue Baronne—

Le cheval de course bai de valeur appelé "Claud Brenan".

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
11 mars—11, 14, 18, 22

VENTES A L'ENCAN.

PAR JAS. P. GUINAULT.

Magnifique bien de campagne avec pâturage, faisant face au Bayou St-Jean et au pont de la rue de l'Esplanade.

Succession de John Puissegur.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—No 20,200.

PAR JAS. P. GUINAULT, encanteur—Bureau encoignure Passage de la Bourse et Bienville—SAMEDI, 13 avril 1889, il sera vendu à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, en vertu d'un ordre de vente du District pour la paroisse d'Orléans, en date du 12 mars 1889, la propriété suivante appartenant à la susdite succession, savoir—

Une certaine portion de terre comme comme habitation Allard, située dans le deuxième district de cette ville, faisant face au parties au Parc public et en partie face au Chemin de la Métairie et comprise entre le Bayou St-Jean, le canal d'Orléans, le Chemin de la Métairie et l'avenue Taylor, étant une partie ou portion de la propriété décrite, sur un plan déposé comme plan No 25, au bureau de Edward Gottschalk, cidevant notaire en cette ville, d'après lequel plan la dite portion de terre a été transférée à feu John Dabezies, laquelle portion de terre mesure comme suit: 292 pieds de face au Chemin de la Métairie, 515 pieds de face au Bayon St-Jean, à la ligne de la propriété du Dr. Mercier et du Louisiana Rest Club, contenant 2842 pieds de front sur la ligne la plus rapprochée au dit bayou à l'avenue Taylor, sur laquelle elle mesure 4,279 pieds et 3 pouces 2 lignes suivant l'ordre, ensuite elle a une façade de 1714 pieds 4 pouces 1 ligne à la ligne du City Park, mesurant le long de la ligne du City Park 4 pieds 2,010 pieds 3 pouces 2 lignes de la ligne du bayou 850 pieds vers la ligne du City Park et mesurant 292 pieds de large au Chemin de la Métairie, 515 pieds de face au Bayon St-Jean, à la ligne de la propriété du Dr. Mercier et du Louisiana Rest Club, contenant 2842 pieds de front sur la ligne la plus rapprochée au dit bayou à l'avenue Taylor, sur laquelle elle mesure 4,279 pieds et 3 pouces 2 lignes suivant l'ordre, ensuite elle a une façade de 1714 pieds 4 pouces 1 ligne à la ligne du City Park, mesurant le long de la ligne du City Park 4 pieds 2,010 pieds 3 pouces 2 lignes de la ligne du bayou 850 pieds vers la ligne du City Park,